



CONFÉRENCE

LOI MAPTAM ET LOI NOTRE : PROGRÈS DE L'HISTOIRE OU HANDICAP POUR L'AVENIR ?

07 avril 2021

à distance, via Zoom - IPAG de Paris

PLACES LIMITÉES - RÉSERVÉ AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ PARIS 2 - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://www.assas-universite.fr)

Conférence de culture générale et administrative

La conférence du 7 avril 2021, de 12h30 à 14h, portera sur « Loi MAPTAM et loi NOTRe : progrès de l'histoire ou handicap pour l'avenir ? ».

Elle sera animée par **Pierre MONZANI**, directeur général de l'Assemblée des départements de France.

La conférence est ouverte à tous les étudiants de l'université Paris 2 Panthéon-Assas.

L'inscription est obligatoire et se fait via votre adresse étudiante @etudiants.u-paris2.fr, au plus tard 24h avant la webconférence, à ipag@u-paris2.fr